

Plan contre le racisme: la haine sur le net en ligne de mire

Paris, 19 mars 2018 (AFP) -

Modifications législatives pour mieux lutter contre la cyberhaine, nouveau recueil des plaintes, formation des professionnels de l'Education: voici les principales mesures du plan national contre le racisme et l'antisémitisme annoncé lundi par Edouard Philippe.

LUTTE CONTRE LA HAINE SUR INTERNET

- Le gouvernement va proposer une initiative législative européenne pour imposer un retrait plus rapide des contenus illicites et renforcer la responsabilité des opérateurs.
- L'exécutif envisage d'obliger les plateformes hébergeant des contenus destinés au public français, au-delà d'un certain nombre d'utilisateurs, à disposer d'une représentation juridique en France.
- Autre piste: imposer la fermeture des comptes ayant diffusé de manière massive et répétée des contenus illicites.
- Une mesure du prochain projet de loi sur la justice permettra l'enquête sous pseudonyme en matière d'infractions racistes et antisémites sur internet.
- Les compétences et les effectifs de la plateforme de signalement en ligne PHAROS seront renforcés.
- Des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général effectués dans des associations seront affectées à des activités de modération et de signalements de contenus haineux.

PROTECTION DES VICTIMES

- La création d'un réseau d'enquêteurs et de magistrats spécifiquement formés à la lutte contre la haine sera expérimentée à partir de septembre 2018.
- L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) va étudier les modèles britannique et d'Europe du Nord, qui permettent à un plaignant de qualifier lui-même le mobile raciste ou antisémite de son agression.
- Un dispositif de "pré-plainte en ligne" élargi aux discriminations et aux infractions de provocation à la discrimination, diffamation et injure racistes va être expérimenté au second semestre.

EDUCATION CONTRE LES PREJUGES

- Le ministère de l'Éducation nationale et la Dilcrah (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) vont piloter une "équipe nationale d'intervention rapide" chargée d'apporter des "réponses adaptées" aux enseignants et acteurs de terrain confrontés à des situations conflictuelles.
- Le gouvernement crée un prix national Ilan Halimi récompensant des actions menées en faveur de la jeunesse dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il sera remis chaque 13 février, date anniversaire de la mort de ce jeune Juif séquestré et assassiné en 2006 par le "gang des barbares".
- L'Etat promet de renforcer la formation de l'ensemble des personnels à la prévention et à la gestion des faits et propos à caractère raciste et antisémite dans les établissements.

AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

- Le gouvernement veut réaliser, avec les collectivités locales, au moins 50 plans territoriaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sur trois ans.
- Un portail internet d'information et d'aide aux victimes de haine ou de discrimination raciste et antisémite sera déployé.
- L'Etat entend agir davantage pour les ultramarins, notamment en soutenant la connaissance historique de l'esclavage, des traites et de leur abolition.
- Le plan prévoit enfin de "former et sensibiliser les acteurs du sport", à partir de la rentrée 2018-2019, sur la problématique du racisme et de l'antisémitisme, en particulier dans les stades.

bfa-map/mat/fm

Afp le 19 mars 18 à 10 18.